

**DÉCISION**

N°	Objet	Date
2025-04	<b>Décision portant virement de crédit au budget général</b>	21/01/2025

Nous, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-2,

Vu le budget de la communauté de communes,

Vu la délibération n°2024-02-03 du 29 février 2024 autorisant la fongibilité des crédits sur les budgets en M57

Vu le besoin d'approvisionner le chapitre 014 Atténuation de produits de 11 200 €, suite aux rôles supplémentaires négatifs constatés en avril 2024

- Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH pour 21 982 €
- Fraction compensatoire de la CVAE pour 5 189 €

**DÉCIDONS****ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Il convient de procéder au virement de crédits suivants pour permettre le solde du versement du FNGIR 2024 prévu au chapitre 014 :

Section	D/R	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2024	Virement n°1	Total Budget 2024
F	D	011	617	Études et recherches	55 000,00 €	-11 200,00 €	43 800,00 €
F	D	014	73951	Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH	0,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €

**ARTICLE 2 :**

La présente décision sera :

- notifiée aux intéressés,
- transmise au représentant de l'État,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20250120-D\_2025\_04-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025  
Publication : 21/01/2025

Ampliation adressée à :

Monsieur le Receveur Communautaire,

Le Président de la CCPR,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à Pélussin, le 21 janvier 2025

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20250120-D\_2025\_04-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025  
Publication : 21/01/2025